

Guide de tri sélectif:



VERRE

- uniquement les bouteilles, pots, bocaux en verre et biberons en verre.
- bien vider et retirer les bouchons, capsules et couvercles.



CORPS PLATS

- les journaux, revues, magazines, prospectus, cartons, enveloppes.
- Aplatir et plier les cartons et ne pas déchirer les papiers en petits morceaux.
- les gros cartons directement à la déchetterie.



CORPS CREUX

- toutes les briques alimentaires (lait, jus de fruit, soupe), les emballages métalliques (cannettes en métal, boîtes de conserve, aérosols vides, barquettes en aluminium), les bouteilles et les flacons en plastique ayant contenu des produits alimentaires, des produits d'entretien, d'hygiène et des produits divers non dangereux.
- on peut laisser les bouchons sur les bouteilles.
- vider les bouteilles.
- bien vider et compacter.

LES INTERDITS:

Les annuaires, les sacs plastiques, les pots de crème et de yaourt, les barquettes et objets en plastiques, les films enveloppant les revues, les emballages plastiques, les papiers gras ou salis, les verres spéciaux (néons, vaisselles, ampoules, miroirs), les déchets médicaux, les bouteilles ayant contenues des corps gras, des produits toxiques et phytosanitaires, bidons et bouteilles ayant contenues du combustible (alcool à brûler et solvant).

**En cas de doute,
jetez les déchets dans
la poubelle des
ordures ménagères**

Horaires d'ouverture de la déchetterie

les mardis de 8h à 12h
les samedis de 8h à 12h
et de 13h à 17h

**Communauté de Communes du
Centre Argonne
16 rue Thiers
55120 Clermont-en-Argonne
03 29 87 40 12
cc.centre-argonne@wanadoo.fr**

Les brèves du tri sélectif:

Vos Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux DASRI:

Suite à un communiqué dans votre précédent journal intercommunal (n°12), nous vous informons de la mise en place d'un dispositif de collecte avec l'entreprise Médical Service 55 de Verdun, pour les déchets DASRI. Toutes les personnes concernées pourront déposer leurs collecteurs dans une borne de récupération de déchets mise à disposition dans les locaux de l'entreprise. Chaque dépôt vous sera facturé 1€ TTC.

Pour plus d'informations et pour tout dépôt:
**Médical Service 55
La Côte Saint Martin
55 100 Haudainville
Tel: 03 29 83 40 40**

Facturation des ordures ménagères:

Rappel des règles d'usage:

- Déclarer en mairie tout changement de domicile (arrivée ou départ)
- **si vous avez un enfant qui entre en internat, fournir un justificatif (certificat de scolarité) dès la rentrée de Septembre** pour bénéficier de la déduction
- pour toute réclamation auprès de la CODECOM concernant votre facture, vous pouvez envoyer un courrier ou vous présenter aux bureaux de la CODECOM dans un délai de 2 mois dès réception de votre facture.

Rappel pour le ramassage des ordures ménagères:

N'oubliez pas de sortir vos poubelles la veille au soir! Le ramassage s'effectue en début de matinée.